

# *École élémentaire publique Jean Gautier à Sacy-le-Grand (Oise)*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Séance ordinaire du vendredi 16 octobre 2020 (durée 1h15)

Sous la présidence de

Madame Mélanie TETU, directrice et professeur des écoles du CE2-CM2,

RECU le

20 OCT. 2020

Rép: .....

*Etaient présents :*

- Madame le maire adjoint de la commune de Sacy-le-Grand, chargée des affaires scolaires, Madame VREVEN
- Les représentants des parents d'élèves élus :  
Mesdames AKABLI, BEURAIN, HERBEZ, HERMANDESSE, RODON (titulaires)
- Les adjoints des classes maternelles et élémentaires :  
Mesdames CARRARA et JAOUEN (PS-MS), CAPOULADE (GS-CP), MABILLOTTE (CP-CE1), REMY (CE1-CE2),  
PATHENAY (CM1),  
Mme SNAEYERT (MS-GS remplaçante de Mme SIEGFRIED)  
Monsieur LAMAND (CE2-CM2 le vendredi)  
Mme VINET (stagiaire DCA)

*Étaient excusées :*

- Madame PECQUEUX (Inspectrice de l'Education nationale chargée de la circonscription de Clermont)
- Madame le maire de la commune de Sacy-le-Grand, Madame PERRAS-JUPIN
- Madame POGY (membre du RASED)
- Mme SIEGFRIED (MS-GS)

\*\*\*\*\*

## *Ordre du jour*

### **1. Présentation des membres du nouveau conseil d'école et fonctionnement :**

Chaque membre du conseil se présente lors d'un tour de table.

Les parents d'élèves élus sont un lien entre les parents d'élèves de l'école et les enseignants de cette même école. Ils doivent communiquer avec les autres parents.

Ils sont les porte-paroles de tous les parents de l'école primaire de Sacy-Le-Grand.

Les personnes qui assistent à une réunion avec voix délibérative, peuvent donner leur avis et voter.

Les personnes qui assistent aux réunions du conseil d'école avec voix consultative donnent leur avis mais ne peuvent pas voter.

Pour l'école de sept classes, peuvent délibérer et voter : le maire (ou son représentant), un conseiller municipal, sept représentants des parents d'élèves, le DDEN, le membre du RASED et les sept maîtres de la classe (ou remplaçants en exercice le jour du vote). Soient 18 votants.

### **2. Résultats des élections des représentants des parents d'élèves :**

Le vendredi 9 octobre 2020 ont eu lieu les élections des représentants des parents d'élèves.

*Nombre de sièges à pourvoir : 7*

*Nombre d'électeurs inscrits : 257*

*Nombre de votants : 107*

*Taux de participation : 41,63%*

*Nombre de suffrages exprimés : 95*

*Bulletins blancs / nuls : 12*

*Nombre de sièges attribués : 5*

Ont été élus dans l'ordre suivant Mesdames :

Mme AKABLI Aurora

Mme BEURAIN Victoria

Mme RODON Karine  
Mme HERBEZ Stéphanie  
Mme HERMANDESSE Stéphanie  
Toutes titulaires.

### **3. Règlement intérieur :**

Au règlement départemental des écoles de l'Oise, consultable par les familles via internet, nous ajoutons « les règles de vie » de notre école.

Du fait de sa longueur, le règlement départemental ne sera pas diffusé à titre individuel mais une adresse y donnant accès vous sera communiquée. Il sera également consultable en format papier à l'école.

Une dizaine d'exemplaires sera éditée pour prêt aux familles. Un document sera signé par les deux parents attestant la prise de connaissance.

« Les règles de vie » seront collées dans le cahier de liaison de votre enfant.

La directrice propose et soumet à l'approbation de la présente assemblée :

- « En application de la loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019, art. 11, dès l'âge de trois ans, tout enfant doit bénéficier d'une instruction obligatoire. Dans certains cas particuliers, au regard des besoins spécifiques de l'enfant, le temps de repos de l'après-midi peut être assuré au sein de l'espace familial.

Cet assouplissement sera alors demandé par la famille, étudié par le directeur et soumis pour décision à l'Inspecteur de l'Éducation nationale chargé de la circonscription.

Le premier alinéa de l'article L. 131-1 du code de l'éducation est ainsi rédigé :

« L'instruction est obligatoire pour chaque enfant dès l'âge de trois ans et jusqu'à l'âge de seize ans. »

- La communication peut aussi se faire via l'Espace Numérique de Travail.
- Protocole sanitaire des écoles (COVID 19) :

Chaque parent qui confiera son enfant à l'école est informé et s'engage au respect du protocole en vigueur afin de garantir collectivement le bon fonctionnement de l'école.

La mise en application de l'arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école (JORF n°0192 du 20 août 2019 - texte n° 16)

Selon l'arrêté du 19 août 2019 modifiant l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, l'article 1 précise que « Le troisième alinéa de l'article 1er de l'arrêté du 13 mai 1985 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes : « Le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école. »

Les membres du conseil d'école, lors de la réunion ordinaire du 16 octobre 2020, ont été consultés pour donner à la directrice la possibilité de décider que cette élection aura lieu uniquement par correspondance. Ledit arrêté publié le même jour précise que, dans le cas où le nombre de représentants des parents est inférieur au nombre attendu, la directrice peut dorénavant tirer au sort des parents pour compléter le conseil d'école.

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification et la mise en application des trois articles et de l'arrêté précités.

Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

Le conseil donne son aval pour disposer des vêtements non réclamés au bac de collecte.

### **4. Effectifs de l'année scolaire 2020-2021, répartitions et prévisions rentrée 2021 :**

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Rentrée 2020	21	21	25	24	19	21	23	17	171
16/10/20	21	21	25	24	18	21	23	17	170
Rentrée 2021	16	21	21	25	24	18	21	23	169

Depuis la rentrée, 1 départ. Deux départs de prévus en novembre 2020.

Les répartitions sont les suivantes pour l'année en cours au 06/11/19 :

		PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
PS-MS	Emilie CARRARA Nolwen JAOUEN	21	5							26
MS-GS	Stéphanie SIEGFRIED		16	9						25
GS-CP	Marie CAPOULADE			16	8					24
CP-CE1	Sylvie MABILLOTTE				16	8				24
CE1-CE2	Anaëlle REMY					10	15			25
CM1	Anna PATHENAY Emilie GAUDEFROY							23		23
CE2-CM2	Mélanie TETU Romain LAMAND					6			17	23
										170

## **5. Projets éducatifs menés et envisagés:**

- En collaboration avec la mairie : Nettoyons la nature à partir de la grande section vendredi 16/10/20 l'après-midi (5 parcours – 5 classes) en lien avec le projet d'école.
- En collaboration avec la mairie : Commémoration du 11/11/20 : lecture de textes et Chant la Marseillaise.
- Inscriptions à la Manekine faites pour les 7 classes en lien avec le projet d'école.  
A ce jour, CM1 et CE2, CM2 le vendredi 27 novembre après midi « Initiale, histoire sans parole »
- Les classes de CP-CE1, CE1-CE2 et CE2-CM2 sont inscrits au dispositif classe olympique (découvrir les JO, les valeurs olympiques, travail pédagogique en classe et invitation à différentes manifestations hors temps scolaires).
- Marché de Noël mardi 15 décembre le soir dans la cour de l'école (en extérieur) si le protocole le permet à cette date.
- Réalisation d'un challenge athlétisme en fin d'année pour toutes classes.
- Classe de découverte du 7 au 13 février : CM1 et CE2-CM2 41 élèves partants sur 45, 21 sur 22 en CE2 –CM2, 20 sur 23 en CM1.  
Leur non départ n'est pas un problème financier.  
La coopérative scolaire participera à la hauteur de 5000€, pour la participation de la mairie le budget est à venir.  
Nouveau tarif en fonction des nouveaux effectifs et encadrement.  
Une réunion pour cette classe de découverte aura lieu à la rentrée.
- Sorties scolaires pour les autres classes en fin d'année.
- Fête de l'école et chorale à suivre selon le protocole sanitaire le samedi 3 juillet/

## **6. Coopérative scolaire :**

Mme MABILLOTTE est la mandataire de la coopérative scolaire affiliée à l'Office de la coopération à l'école pour cette année scolaire. Elle nous fait part du bilan financier de l'exercice 2019-2020.

Mme PATHENAY sera la nouvelle mandataire pour l'année 2020-2021.

La commission de vérification s'est réunie à l'école en septembre 2020 en présence de :

- Madame HERBEZ, parent d'élève, représentante des parents d'élèves 2019-2020,
- Madame TETU et Madame PATHENAY, enseignantes,
- Madame MABILLOTTE, mandataire

**Compte de fonctionnement général du 1.09.2019 au 31.08.2020**

**CHARGES**

6070 0008	Achats de produits pour cession	0,00
6168 1008	Assurances versées	44,75
6181 0008	Charges des activités éducatives	4 011,00
6281 0008	Cotisations versées à l'OCCE 60	313,25
6500 0008	Autres charges courantes	81,83
6700 0008	Charges exceptionnelles	0,00
6800 0008	Achats de biens durables (figurant à l'inventaire de la coop)	681,94

**Total des charges (A) : 5 132,77**

**PRODUITS**

7070 0008	Ventes de produits pour cession	3 962,00
7080 0008	Produits des activités éducatives	40,00
7410 0008	Subventions de l'État et des coll.locales (3)	1 500,00
7420 0008	Subventions d'associations	0,00
7500 0008	Autres produits courants	0,00
7560 0008	Participations volontaires des familles	1 030,00
7670 0008	Intérêts perçus (mutualisation)	0,00
7700 0008	Produits exceptionnels	1 500,00

**Total des produits (B) : 8 032,00**

**Résultat de l'année 2019 - 2020 (B-A) (+/-) : 2 899,23**

**Bilan simplifié au 31 Août 2020**

**ACTIF**

Soldés des comptes au 31/08/2020

512 Banque(1)	9 565,74
514 Banque Postale, ex-CCP (1)	0,00
530 Caisse en espèces (2)	0,00
5... Autre compte	0,00
478.1 Erreur débitrice :	0,00
<b>Total de l'actif :</b>	<b>9 565,74</b>

**PASSIF**

110 Report à nouveau au 1.09.2019 :	6 666,51
Égal à l'actif - passif au 31/08/2019	
Résultat de l'année 2020 :	2 899,23
478.2 Erreur créditrice :	0,00
<b>Total du passif :</b>	<b>9 565,74</b>

**La différence entre l'actif et le passif est : 0,00**

**Le bilan simplifié est équilibré.**

**(1) Compte bancaire 512 :**

Le Mandataire de la coopérative ou du foyer doit fournir la copie d'un relevé de compte bancaire, où figure le solde indiqué en 512, et doit compléter le tableau (rapprochement bancaire) ci-dessous

Solde indiqué sur le relevé bancaire fourni : 9 565,74

n° chèques	chèques ou versements	Dates	Montants

Solde indiqué dans le bilan (case 512) : 9 565,74

Le rapprochement bancaire est bon.

**(2) Arrêté de caisse au 31 août 2020 :**

La caisse n'étant pas un compte bancaire, les sommes indiquées doivent être vérifiées par deux personnes non-mandataires

	Montant	Nombre	Somme
Billets	200,00	0	0,00
	100,00	0	0,00
	50,00	0	0,00
	20,00	0	0,00
	10,00	0	0,00
	5,00	0	0,00
Pièces :	2,00	0	0,00
	1,00	0	0,00
	0,50	0	0,00
	0,20	0	0,00
	0,10	0	0,00
	0,05	0	0,00
	0,02	0	0,00
	0,01	0	0,00

Solde indiqué dans le bilan (case 530) : 0,00

L'arrêté de caisse est bon.

**(3) Détails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 :**

Les subventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des notifications d'attribution.

Origine des subventions	Montants	Dates de versement	Destination des subventions	Reliquats non dépensés au 31 Août 2020
maine	1 500,00	15/07/2020	sorties et spectacles	0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
	0,00			0,00
<b>total :</b>	<b>1 500,00</b>			<b>0,00</b>

Le total des montants correspond au compte 7410.

Ce budget permet de financer les activités éducatives.

La commission a souligné une gestion rigoureuse. Aucune irrégularité dans la gestion des activités coopératives n'a été relevée.

Conformément à la réglementation statutaire en vigueur, le compte rendu financier est communiqué lors de la première séance du conseil d'école.

**7. Livret scolaire unique, carnet de suivi des apprentissages, évaluation nationale CP-CE1 :**

LSU, carnet de suivi : Ils seront communiqués 2 fois en février et en fin d'année scolaire.

Evaluation nationale CP-CE1:les résultats ont permis d'identifier, de confirmer les besoins des élèves.

Ces résultats seront communiqués aux parents.

Un second temps d'évaluation aura lieu à mi parcours uniquement pour les CP en janvier 2021.

**8. APC, RASED :**

- **APC** :Elles sont menées par les enseignants. Les élèves concernés sont ceux qui éprouvent des difficultés temporaires dans les apprentissages. Elles ont lieu le soir de 16h30 à 17h30 selon les enseignantes. Il se peut qu'il y ait des échanges de services selon les besoins des élèves. Les parents en seront informés.
- **RASED** : Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés :C'est un dispositif national gratuit destiné aux élèves en difficultés. L'équipe se compose : uniquement d'une psychologue scolaire, madame POGY. Les enseignants, tout comme les parents, peuvent faire appel à elle en cas de nécessité.

**9. Sécurité (PPMS et exercices associés) :**

Des exercices obligatoires sont à mettre en place au sein de l'école durant cette année scolaire :

o2 exercices d'évacuation (alerte incendie)

o2 exercices PPMS (Plan particulier de Mise en Sécurité) PPMS un risque majeur et un attentat intrusion.

Un exercice d'évacuation a été réalisé le 16 octobre 2020.

L'exercice s'est bien déroulé. Les élèves ont su respecter les consignes de calme et de silence données par les enseignants.

Remerciements : les employés municipaux de leur efficacité pour donner l'alerte.

Les comptes rendus sont remis en mairie après chaque exercice.

Il a été rappelé que l'on ne devait pas stationner dans le hall de l'école, que le sens de circulation devant l'école devait être respecté ainsi que le port du masque et la désinfection des mains pour les parents entrant dans l'enceinte de l'école.

Il a aussi été précisé que cela était généralement très bien respecté. Un adjoint de la mairie fait tout de même des rappels fréquents pour des parents qui ne respectaient plus le port du masque ou les sens de circulation.

## **10. Présentation du projet EPS :**

- EPS avec Mr Dominique Garat, agent territorial, éducateur sportif agréé par les autorités académiques, assiste les maîtres lors de l'enseignement de l'activité physique et sportive pour 9 heures hebdomadaires sur les 5 classes d'élémentaire.

Un projet pédagogique annuel est déposé et validé par Monsieur l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Oise.

*1<sup>er</sup> trimestre: du 01/09/20 au 11/12/20*

<i>Lundi</i>	<i>Jeudi</i>
9h45-10h15 Mme TETU (CE2-CM2)	
10h15-11h45 Mme PATHENAY (CM1)	
13h30-14h30 Mme CAPOULADE (GS-CP)	13h30-14h30 Mme REMY (CE1-CE2)
14h30-15h30 Mme REMY (CE1-CE2)	14h30-15h30 Mme PATHENAY (CM1)
15h30-16h30 Mme MABILLOTTE (CP-CE1)	15h30-16h30 Mme CAPOULADE (GS-CP)

*2<sup>ème</sup> trimestre: du 14/12/20 au 19/03/21*

*Piscine: du 11/12/20 au 19/03/21*

<i>Lundi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi (sans Dominique)</i>
9h45-10h15 Mme TETU (CE2-CM2)		
10h15-11h45 Mme PATHENAY (CM1)		9h45-11h45 (EV 10h05) CE2- CM2/ CM1
13h30-14h30 Mme CAPOULADE (GS-CP)		13h30-14h30 Mme REMY (CE1-CE2)
14h30-15h30 Mme REMY (CE1-CE2)		14h30-15h30 Mme MABILLOTTE (CP-CE1)
15h30-16h30 Mme MABILLOTTE (CP-CE1)		15h30-16h30 Mme CAPOULADE (GS-CP)

*3<sup>ème</sup> trimestre: du 22/03/21 au 06/07/21*

*Piscine: du 22/03/21 au 18/06/21*

<i>Lundi</i>	<i>Jeudi</i>
9h45-10h15 Mme TETU (CE2-CM2)	
10h15-11h45 Mme PATHENAY (CM1)	
13h30-14h30 Mme CAPOULADE (GS-CP)	13h30-14h30 Mme REMY (CE1-CE2)
14h45-16h30 (EV 15h05) CP-CE1/CE1-CE2	14h30-15h30 Mme PATHENAY (CM1)
	15h30-16h30 Mme CAPOULADE (GS-CP)

- La piscine aura lieu le vendredi matin à partir de 10h05 (entrée dans les vestiaires) du 11/12/20 au 19/03/21 pour les CM1 et les CE2 CM2. (45 élèves)  
Pour les CP CE1 et les CE1 CE2 (voir s'il est possible d'emmener les CP de Mme CAPOULADE) : le lundi après – midi à partir de 15h05 (entrée dans les vestiaires) du 22/03/21 au 06/07/22. (57 élèves)  
Nous avons besoin de parents agréés pour nous accompagner dans l'eau. Sans parent les séances seront annulées.

## **11. Communication école/ famille :**

Les maîtres rappellent les diverses modalités et outils de communication :

- Le cahier de liaison : c'est l'outil de communication réciproque. Il permet d'informer sur la vie de l'école (réunions, sorties, demandes diverses, assurances, retards, absences, etc.) ;
- l'ENT (en cours de réalisation)
- Le cahier de textes ou l'agenda ;
- La pochette des évaluations;
- Les cahiers du jour à faire signer régulièrement ;
- Le livret scolaire unique (LSU).

Les maîtres soulignent que toute demande de rendez-vous ou d'attestation, se formule par écrit.

Il n'est pas possible d'organiser des entretiens informels à la porte de l'école.

## **12. Mairie :**

### **Budget affecté par la commune :**

**Fonctionnement : 7 500€(Fournitures scolaires)**

Subvention mairie : Coopérative : **1 500 €**

Coût piscine : **1600 €**

Cette année la mairie ne subventionnera pas un spectacle de Noël (décision des enseignants) mais offrira en plus des chocolats, 1 livre par enfant.

**Investissement : Achat d'un mobilier complet pour une classe (tables réglables et chaises) : **4039 €****

**Travaux réalisés : - réfection des linteaux sur les 2 petits bâtiments dans la cour de l'école : **3 800 €****

- Démoussage complet de la toiture du bâtiment principal, changement de tuiles cassées, + diverses actions en lien sur le toit : **6 800 €**
- Détartrage complet des 6 WC de la maternelle, changement ou réparation de chasse d'eau+ robinet pousoir : **250 €**
- Changement de 3 robinets automatiques dans les toilettes (primaire) : **450 €**

**ENT : financé par la collectivité, pour un coût de 1,55 € HT soit **1,86 Euros TTC par élève.****

### **Projets :**

- Nettoyons la nature (effectué ce jour)
- Élection d'un Conseil Municipal Enfants en novembre
- Achat d'un Vidéo Projecteur Interactif (coût **4 500 euros**, demande de subvention auprès de M le Sénateur Paccaud pour **2 000 euros**)
- Soutien financier à la classe de découverte (montant indéterminé à ce jour, prévision budgétaire à venir)

**Ambiance cantine** : l'information est connue. Actuellement 2 agents sont en arrêt compliquant l'organisation. Les organisations seront revues en cas d'absence et chaque agent sera reçu.

## **13. Questions des parents élus:**

Comment se déroule les récréations des GS/CP et CP/CE1 ?

Les récréations sont séparées. Chaque classe dispose d'un espace particulier.

En cas d'absence d'une maitresse, les élèves peuvent-ils être accueillis dans une autre classe ?

Depuis le 4 octobre, le protocole a été modifié depuis cette date, la réponse est oui.

Les dates des prochains conseils d'école sont le vendredi 12/03/2021 et le vendredi 18/06/2021.

L'équipe enseignante tient à remercier tous les membres du conseil pour leur présence et leur investissement.

La séance est levée à 19h15.

Fait à SACY-LE-GRAND, le 20 octobre 2020.

La directrice de l'école

Mélanie TETU



Destinataires :

